

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°128

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 20H30 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE	Monsieur Salah CHIBAH
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Sofienne KARROUMI	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Marc RUER	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI	Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

OBJET : Acquisition auprès de l'EPFIF de l'usufruit pour une durée de deux ans sur le bien en totalité situé 76 avenue de la République à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L11-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 578 du code civil ;

Considérant que sur délégation de l'exercice du droit de préemption urbain par l'EPT Plaine Commune, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) a préempté le bien situé 76 avenue de la République le 4 avril 2019 moyennant le prix de 578.000 €.

Considérant que l'offre de l'EPFIF a été acceptée par la SCI MACKINTOSH, propriétaire des lieux, le 31 mai 2019 ;

Considérant que l'EPFIF acquerra le 4 août 2019, auprès de la SCI MACKINTOSH, la propriété privée sise 76 avenue de la République et les parcelles qui lui sont attenantes, sur les parcelles cadastrées AY 87 – lots n° 1 à 10 et AY 99, 100 et 101 pour une superficie de 1.419 m², dans le cadre de la mission d'intervention foncière confiée par la Commune d'Aubervilliers à l'EPT Plaine Commune ;

Considérant que, à titre exceptionnel, suivant la taille et la situation des lieux, l'EPFIF peut examiner les conditions d'une occupation temporaire, afin de répondre à une demande circonstanciée, dans le cadre de la politique d'accueil d'activités économiques de la Commune ;

Considérant qu'afin que l'EPFIF n'ait pas à assurer la gestion de ce bien ni la relation avec les occupants, la Commune a proposé à l'EPFIF d'en acquérir l'usufruit (c'est-à-dire le droit d'utiliser le bien dont une autre personne est propriétaire et d'en percevoir les revenus) pour une durée de deux ans sitôt la préemption réalisée pour un montant de 16.000 € ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour, 1 s'est abstenu (Evelyne YONNET)

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir auprès de l'EPFIF l'usufruit pour une durée de deux ans sur l'ensemble foncier situé 76 avenue de la République à Aubervilliers pour un montant total de 16.000 €, hors frais notariés, payable sur le budget 2019.

AUTORISE la Maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction et tout document nécessaire.

DIT que la dépense résultant de cette acquisition sera imputée au 203-6132-011.

Reçu en préfecture le : 10/07/19
Publié le : 10/07/19
Certifié exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

